

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE VEBRON

Séance du 24 avril 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER

Présents : 8

Présents : Alain ARGILIER, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Jean-Marc AURES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet: Demande modification hameau de Salgas, Racoules, et Les Vanel en Agglomération - DE_019_2023

Monsieur le Maire expose les problèmes liés à la vitesse excessive sur la traversée des hameaux de Salgas, Racoules et Les Vanel.

Une modification de classement de ces trois hameaux en Agglomération permettrait de donner plus de liberté en termes de limitation de vitesses, de contrôle de la vitesse et en termes d'affichage et de signalétique.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

ADOpte la proposition de modification de classement de voie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 MAI 2023
et publié ou notifié le



Alain ARGILIER
Maire de Vébron.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>